

Michel et Monique BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

Tel : 04-73-37-22-08

E-mail : bonnard63@gmail.com

Madame Elisabeth MASSENA

12 bis Boulevard Thermal

63100 Clermont-Ferrand Ferrand

Clermont Ferrand, le Date de la poste

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Suppression des codes d'accès à notre parcelle

S.C.R. D'AVOCATS
A. GARNIER - M. LIBERT
S. PUJO
35, rue Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 35 52 40
Fax 04 73 34 87 02

Madame,

Mon épouse et moi même, avons dépassé les 70 ans et nous sommes de plus en plus inquiets quant à la sécurité de notre quartier qui a vu se dérouler un certain nombre de cambriolages ou de tentatives. Nous vous rappelons également l'agression très violente, de type « Home Jacking » subi par vos voisins, la famille JUILLARD, voici quelques années.

Nous souhaitons donc renforcer la sécurité de notre terrain en matière d'intrusion.

Si notre habitation est bien protégée par un système d'alarme efficace, la présence du droit de passage nous empêche d'étendre cette protection à nos extérieurs, alors que des matériels existent pour cet usage.

Depuis 15 ans, le codage des accès par digicode n'a pas été modifié.

Notre employée de maison, qui disposait de ces codes et des moyens d'accès à notre parcelle, vient de prendre sa retraite. Ce fait nouveau nous amène à revoir son usage.

En effet, ces codes qui permettent l'accès à notre parcelle, ont été très largement transmis à des intervenants extérieurs.

Nous vous informons que à compter du 1er Novembre 2024, nous procéderons à la neutralisation de ces codes, qui ne seront pas remplacés.

Cette mesure sera sans influence sur votre utilisation, puisque vous disposez des télécommandes du portail d'accès, qui vous permettront l'usage habituel, ainsi que l'ouverture aux intervenants extérieurs.

Dans le cadre de cette sécurisation renforcée, nous vous demandons instamment de ne pas prêter vos télécommandes à des intervenant extérieurs ou à des tiers, que vous connaissiez insuffisamment, au risque de les voir copier.

Nous avons également noté que vous ne disposiez plus, ne l'ayant pas entretenu au fil du temps, de sonnette permettant à vos visiteurs de s'annoncer.

Cet équipement à votre seul usage, sans fil, avait été mis en place par nos soins lors de l'aménagement initial, après que vous ayez refusé la pose d'un interphone desservant votre maison.

Nous vous demandons de bien vouloir prévoir la remise en place de cet équipement, qui vous sera nécessaire dans cette nouvelle configuration.

Nous sommes régulièrement sollicités par vos visiteurs, entreprises, livreurs, médecins, infirmières, qui ne trouvant pas de sonnette à votre nom nous demandent l'ouverture.

Pour les raisons que nous venons d'évoquer, nous ne prendrons plus la responsabilité d'ouvrir ce passage pour notre sécurité, mais également pour la votre, à des tiers qui nous sont inconnus.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués

Michel BONNARD

